## LE CSE: COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Comprendre et exercer efficacement la mission du comité social et économique



Durée: 2 jours (14 h)

## JOUR 1 Présentation et tour de table (9h-9h30)

• 1<sup>èRE</sup> PARTIE (9H30-12H30)

### Composition de l'instance

- > Le Président et ses collaborateurs
- > Délégation du personnel
  - Titulaires et suppléants
  - Le Bureau : secrétaire et trésorier
- > Les membres délégués au conseil d'administration
- > Représentation syndicale

#### Le statut des membres du CSE

- > Durée du mandat et fin du mandat
- > Le crédit d'heures
  - Utilisation des heures
  - Annualisation et mensualisation
- > La liberté de déplacement
- > La formation économique
- > Obligation de discrétion et le secret professionnel
- > La protection des membres du CSE

### 2<sup>èME</sup> PARTIE (13H30-17H)

### Le fonctionnement du CSE

- > Personnalité civile, responsabilité du CSE et de ses membres
- > Organisation interne
  - Le local
  - L'affichage
  - Le règlement intérieur du CSE
  - Le personnel du CSE
  - Les réunions d'information
- > Les Commissions :
  - Commissions facultatives
  - Commissions obligatoires
    - . SSCT
    - . Égalité professionnelle
    - Logement
    - Formation professionnelle
    - . Économique

#### **JOUR 2**

### • 3<sup>èME</sup> PARTIE (9H-12H30)

- > Les réunions
  - Les réunions préparatoires
  - Ordinaires et extraordinaires
  - Les ordres du jour
  - Les procès-verbaux
- > Recours aux experts
  - Santé, sécurité et conditions de travail
  - Experts comptables
  - Experts libres

# Les budgets de fonctionnement et d'activités sociales et culturelles

- > La tenue et la conservation des comptes
- > L'approbation et la communication des comptes
- 4<sup>èME</sup> PARTIE (13H30-16H30)

# Les attributions du CSE pour les entreprises de 50 salariés et plus

- > Attributions économiques et professionnelles
  - La BDESE
  - Les consultations récurrentes et ponctuelles
- > Les activités sociales et culturelles
  - Les bénéficiaires
  - La gestion des activités
  - Les URSSAF

# Les attributions du CSE quel que soit l'effectif

- > Les réclamations collectives et individuelles
- > Promotion de la santé, sécurité et conditions de travail
- > Les actions auprès de l'inspection du travail
- > Le droit d'alerte du CSE

Conclusion et questions diverses (16h30-17h)

### **OBJECTIFS:**

- Comprendre le fonctionnement du comité social et économique
- Distinguer les missions de chacun
- Connaître les attributions économiques et financières
- Elaborer un rétroplanning par rapport aux obligations d'un CSE

### **MOYENS PÉDAGOGIQUES:**

- Recours au vidéoprojecteur et paperboard
- Support de formation
- Fiches techniques/documents types selon les nécessités du mandat

#### PUBLIC VISÉ:

• Membres du comité social et économique

#### PRÉREQUIS:

Aucun